

Québec, le 3 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 février 2015, la députée de Taschereau déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant d'annuler la décision et d'entériner le projet de relocalisation des activités de Partagec et de construction d'une nouvelle buanderie. Le même jour, la députée de Joliette déposait quatre pétitions concernant la fermeture de la buanderie publique Lavérendière.

Je tiens d'abord à vous assurer que nous sommes sensibles aux arguments invoqués par la population, mais qu'il est impératif et dans l'intérêt de celle-ci, considérant la situation budgétaire actuelle du gouvernement, de s'assurer d'effectuer toutes les validations nécessaires afin de réaliser le meilleur investissement possible pour les services de buanderie des différentes régions.

Ainsi, les actions présentement encourues par le ministère de la Santé et des Services sociaux nous permettront d'effectuer une comparaison et de prendre une décision, soit pour l'impartition des services au privé ou pour la poursuite de l'implantation du projet majeur de construction de buanderie publique dans la région de la Capitale-Nationale. Par conséquent, nous désirons vous informer que le Ministère souhaite maintenir la décision actuelle qui est de poursuivre selon le processus d'appel d'offres. En ce qui concerne la buanderie publique Lavérendière, aucune décision n'est prise.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 15-MS-00781